

**Allocution de Serge Brammertz,
Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie**

**« Le Tribunal international et après :
rendre la justice pour les atrocités commises dans les Balkans occidentaux »**

**Conférence-débat organisée conjointement par
la Commission Tom Lantos des droits de l'homme
et la Commission sur la sécurité et la coopération en Europe**

12 décembre 2017

Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs les membres du Congrès, Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux d'avoir l'opportunité de vous parler aujourd'hui des travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le TPIY, et de l'avenir de la justice pour les atrocités criminelles commises dans les Balkans occidentaux.

Il y a seulement quelques semaines, le TPIY a achevé sa mission en rendant son ultime jugement et son ultime arrêt. Pendant 24 ans, le Bureau du Procureur, que j'ai eu l'honneur de diriger au cours de la dernière phase de ses travaux, s'est battu pour que soient traduites en justice les personnes portant la responsabilité la plus lourde pour les atrocités sans nom commises pendant les conflits en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et au Kosovo.

Comme je l'ai dit lorsque j'ai rendu compte devant le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies la semaine passée, je pense que nous avons atteint des résultats crédibles au cours de notre mandat. Nous avons mis 161 personnes en accusation pour génocide, crimes contre l'humanité ou crimes de guerre. Le Tribunal a mené à bonne fin les procédures engagées contre 109 de ces personnes, dont 90 ont été déclarées coupables et 19, acquittées. Treize autres personnes ont été renvoyées, afin d'être jugées, devant les juridictions nationales des pays issus de la Yougoslavie.

En outre, et c'est un cas unique pour un tribunal pénal international, aucune des personnes que nous avons mises en accusation n'a échappé aux poursuites ; Radovan Karadžić et Ratko Mladić, qui ont compté pendant de longues années parmi les hommes les plus recherchés du monde, ne font pas exception.

Mais les chiffres à eux seuls ne sauraient raconter l'histoire du TPIY.

Nous nous rappelons tous les atrocités et la dévastation dont les Balkans occidentaux ont été le théâtre, qui ont choqué la conscience de l'humanité. Les campagnes généralisées et systématiques de nettoyage ethnique menées d'abord en Croatie, puis en Bosnie-Herzégovine et plus tard au Kosovo, qui ont fait tant de victimes. La campagne de terreur dirigée contre la population civile de Sarajevo. Et en juillet 1995, le génocide de Srebrenica, au cours duquel plus de 7 000 hommes et garçons musulmans de Bosnie ont été exterminés, tandis que 30 000 femmes, enfants et personnes âgées étaient terrorisés et déplacés de force de leurs foyers.

C'était impossible à imaginer il y a 24 ans, et il a parfois semblé que c'était une gageure impossible à soutenir, mais pourtant je suis en mesure de vous dire aujourd'hui que bon nombre des plus hauts dirigeants ayant planifié et orchestré ces crimes ont été traduits en justice et punis pour les souffrances immenses qu'ils ont causées.

De même, la vérité de ce qui s'est passé a été établie publiquement devant un tribunal. Il a été prouvé que des hommes jouissant d'une grande autorité ont eu recours à la propagande et aux mensonges pour instiller la peur et inciter à la division et à la haine. Que ces dirigeants ont ensuite outrepassé leurs pouvoirs pour commettre les pires atrocités dans le dessein de réaliser leurs objectifs politiques et militaires.

C'est ainsi que, dans une large mesure, le TPIY a atteint le but qu'il s'était fixé. En conformité avec les principes universellement reconnus du droit, nous avons enquêté sur les crimes, en toute indépendance et impartialité, et poursuivi de hauts responsables de toutes les parties aux conflits, qui ont dû répondre individuellement de leurs crimes, commis d'abord contre les victimes mais en fait contre l'humanité tout entière.

Il y a trois aspects du travail que nous avons accompli pendant les deux dernières décennies sur lesquels j'aimerais revenir.

En premier lieu, ce que nous avons mené à bonne fin dans la salle d'audience a commencé au sein même des gouvernements, en particulier ici à Washington et dans les capitales européennes. Les États-Unis, conjointement avec leurs partenaires européens, ont conduit la mobilisation de la communauté internationale en faveur de la justice et de l'établissement des responsabilités pour ce qui s'est produit en ex-Yougoslavie. Avec pour résultat la création du TPIY par un Conseil de sécurité unanime, comme ce fut ensuite le cas pour son institution sœur, le Tribunal pour le Rwanda.

En même temps, vous avez reconnu à juste titre qu'un soutien diplomatique et politique constant nous a été nécessaire pour mener à bien notre mission. La plus grande difficulté à laquelle mon Bureau ait eu à faire face a été d'obtenir la coopération des États issus de la Yougoslavie, en particulier en ce qui concerne l'accès aux éléments de preuve et l'arrestation des fugitifs. Pendant de nombreuses années, les autorités de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et surtout de Serbie ont refusé de coopérer, ce qui a entravé nos enquêtes et retardé nos procès.

Le soutien des États-Unis, où l'engagement des deux grands partis n'a pas faibli au fil des mandatures, a été déterminant pour que la justice puisse s'exercer. Pour prendre l'exemple le plus notoire, le 106^e Congrès a, en étroite collaboration avec l'administration de George W. Bush, permis l'arrestation de Slobodan Milošević. En subordonnant l'aide étrangère à la pleine coopération avec le TPIY, le Congrès a amené les autorités de Belgrade à se conformer à leurs obligations légales internationales en arrêtant Slobodan Milošević et en le transférant au Tribunal.

Cette politique de conditionnalité a ensuite été adoptée par l'Union européenne. En liant toute avancée dans les processus d'adhésion à l'UE et d'intégration euro-atlantique à la coopération avec mon Bureau, les politiques de conditionnalité ont eu pour résultat que tous les accusés qui étaient alors encore en fuite ont été arrêtés, au premier rang desquels Radovan Karadžić et Ratko Mladić.

L'enseignement est clair : s'il y a une véritable volonté politique en faveur de la justice, et si la communauté internationale parle d'une seule voix, ceux qui portent la responsabilité la plus lourde pour les atrocités criminelles sont amenés à répondre de leurs actes.

En deuxième lieu, d'autres initiatives visant à rendre la justice pour les atrocités criminelles pourront trouver un appui dans l'héritage du Tribunal, même après la fermeture de celui-ci. La création du TPIY a précédé celle de tribunaux internationaux chargés de juger les crimes commis au Rwanda, en Sierra Leone, au Cambodge et ailleurs. Aujourd'hui et à l'avenir, le TPIY continuera d'être un symbole de justice pour d'autres victimes et d'autres survivants, comme les Yézidis et les communautés religieuses victimes des crimes odieux commis par Daesh.

Mais le TPIY n'est pas seulement un symbole. Nous avons grandement développé le droit et la pratique nécessaires pour que les criminels de guerre soient traduits en justice. Nos travaux relatifs aux violences sexuelles liées aux conflits sont notables à cet égard. Mon Bureau a passé plus de quatre années à dégager et à documenter les enseignements qu'on peut tirer des poursuites qu'il a menées, dans plus de 50 affaires, pour viol, esclavage sexuel, torture et autres crimes de violence sexuelle. Nous avons identifié ce qui a marché, ce qui n'a pas marché et les recommandations-clés que nous pouvons faire aux autres enquêteurs, procureurs et juges. Ces enseignements ont maintenant été publiés dans un ouvrage ayant pour ligne directrice l'amélioration des capacités des autres institutions judiciaires. Nous avons également préparé un programme de formation destiné aux parquets nationaux d'Afrique, des Balkans occidentaux et d'ailleurs.

Cela m'amène au troisième point que je voulais aborder et qui est peut-être un aspect sous-estimé de l'héritage de mon Bureau : le soutien apporté aux parquets et aux tribunaux des pays issus de la Yougoslavie. En tant que Procureur du TPIY, je me suis trouvé au cœur de la coopération et de la coordination soutenues que mon Bureau a développées avec les parquets nationaux pour les soutenir dans leurs enquêtes et leurs poursuites en matière d'atrocités criminelles. Cela a notamment consisté en de nombreuses activités de renforcement des capacités, et en une coopération étroite sur certaines affaires en particulier. Si l'on regarde l'expérience du TPIY, il est aisé de voir comment la justice internationale peut aider à réinstaurer l'état de droit dans des pays dévastés par un conflit.

C'est un enseignement important. Afin que la justice pour les atrocités criminelles ait une plus grande incidence, il conviendrait d'adopter une démarche intégrée, globale. Si les tribunaux internationaux concentrent leurs efforts sur les personnes portant la responsabilité la plus lourde pour les crimes commis, il faudra que des juridictions nationales se chargent de traduire en justice les autres auteurs, afin d'éviter que subsistent d'importantes poches d'impunité. Comme le TPIY l'a montré, si la justice internationale et les institutions judiciaires nationales travaillent ensemble, la justice peut être rendue. À l'avenir, la collaboration et une coopération intense entre l'international et le national devraient être la règle, et non l'exception.

Pour conclure, j'aimerais me tourner vers l'avenir.

Si le TPIY ferme ses portes, ce n'est pas parce que justice a été pleinement rendue pour les crimes commis pendant les conflits, mais parce que le Conseil de sécurité a décidé de transférer les responsabilités du TPIY aux juridictions internes des pays issus de la Yougoslavie. La vérité est qu'il reste beaucoup à faire, et que nombre de victimes, toutes communautés confondues, attendent encore d'obtenir justice. Des milliers d'affaires restent à

traiter, en particulier des centaines d'affaires complexes mettant en cause des suspects de haut rang et de rang intermédiaire.

La fin du mandat du TPIY n'est donc pas la fin de la justice pour les crimes de guerre, mais le début d'un nouveau chapitre. L'établissement des responsabilités pour les crimes commis dépend à présent entièrement des institutions judiciaires des pays issus de la Yougoslavie.

Il est clair que, pour que cette stratégie aboutisse, il faut que nos collègues des institutions nationales reçoivent un soutien égal, si ce n'est supérieur, à celui dont le TPIY et mon Bureau ont bénéficié. Comme mon Bureau l'a rapporté au cours des dernières années, l'établissement des responsabilités pour atrocités criminelles devant les juridictions internes des pays issus de la Yougoslavie se heurte à de nombreuses difficultés, le négatif prenant souvent le pas sur le positif.

Il est tout aussi clair que les Balkans occidentaux ne sont pas encore parvenus à la réconciliation. Comme les réactions auxquelles on a assisté ces deux dernières semaines nous l'ont rappelé, les blessures laissées par les crimes ne sont toujours pas cicatrisées. Des personnes condamnées pour crimes de guerre continuent d'être considérées par beaucoup comme des héros, tandis que victimes et survivants sont ignorés et déboutés. Des faits difficiles à accepter continuent d'être niés et rejetés.

La question est donc de savoir pourquoi la réconciliation demeure aujourd'hui une difficulté majeure. Malheureusement, il n'y a toujours pas, dans la région, de véritable volonté de reconnaître les immenses méfaits commis dans le passé et d'aller de l'avant, surtout parmi les dirigeants politiques.

Ce n'est pas simplement une question relative au passé, c'est un risque pour la paix et la sécurité dans les Balkans occidentaux aujourd'hui. Lorsque des dirigeants irresponsables assoient leur pouvoir sur la peur et la division, le conflit et les atrocités peuvent prendre le dessus. C'était vrai il y a vingt ans, et c'est toujours vrai aujourd'hui. Le TPIY étant sur le point de fermer ses portes, il est plus important que jamais de s'attaquer à ce problème.

Je crois qu'en fin de compte, l'héritage du TPIY ne se mesurera pas seulement au travail que nous avons accompli ; le TPIY aura réussi si les pays issus de la Yougoslavie se montrent capables d'instaurer l'état de droit et d'assurer aux victimes une justice digne de ce nom, et s'ils ont le courage d'accepter les faits et d'avancer sur la voie d'une réconciliation véritable.

Après la fermeture du TPIY, je continuerai d'exercer les fonctions de Procureur du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux. Mon Bureau a pris l'engagement de poursuivre et de renforcer l'aide qu'il apporte à ses collègues des institutions nationales. Parallèlement, les partenaires des pays de la région, notamment les États-Unis et l'Union européenne, peuvent eux aussi s'engager plus avant et faire en sorte que l'exercice, au niveau national, de la justice pour les crimes de guerre reste à l'ordre du jour sur le plan diplomatique.

Si nous parlons d'une seule voix, et si nous apportons notre soutien plein et entier, davantage de victimes de toutes les communautés obtiendront justice, et on peut espérer que les pays issus de la Yougoslavie parviendront à une véritable réconciliation.

Je vous remercie de votre attention.